

Confinement :

entrée en vigueur dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 octobre 2020, pour lutter contre la progression du virus.

INFORMATIONS AUX FAMILLES

OBJET : Premières directives au 30 octobre 2020

Mesdames, Messieurs,

Hier, le Président de la République Française s'est exprimé et a indiqué les directives concernant la lutte contre le virus COVID 19 pour les prochaines semaines. Concernant principalement les EHPAD, le confinement appliqué lors du premier semestre 2020 n'est plus la référence à suivre. Les recommandations et les injonctions de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire ne sont pas encore connues par la Résidence CHAMPFLEURI. Cependant, l'idée principale directrice est celle de maintenir et respecter la vie sociale des résidents. Nous allons, jusqu'à d'éventuelles nouvelles directives, appliquer ce principe. Cela signifie que nous ne changeons rien à l'organisation actuelle : Libre circulation des résidents à l'intérieur de la résidence, libre accès aux chambres des résidents entre eux, maintien des activités d'animation, maintien des repas collectifs dans le nouveau restaurant, maintien des visites des familles et amis dans les espaces collectifs et dans les chambres, maintien des repas invités dans la salle prévue à cet effet.

Ce qui change par contre et qui doit être appliqué dès le vendredi 30 octobre :

- Pour les familles et les prestataires : un seul accès pour entrer dans l'établissement. La seule et nouvelle entrée de l'établissement pour les visiteurs est celle à côté de la salle des invités. Les accès par le PASA et par la Bibliothèque ne sont plus autorisés pour les visiteurs.
- Toutes les personnes qui entrent par la nouvelle entrée doivent remplir le cahier de traçabilité et réaliser un lavage de main avec le gel hydro-alcoolique mis à leur disposition. Lorsque le secrétariat est ouvert, un passage par le bureau est recommandé afin de compléter les informations sur ces directives.
- Pour tous les visiteurs et entreprises extérieures, le port du masque est obligatoire partout dans l'établissement et les gestes barrières doivent être respectés.

Nous comptons sur vous et votre réactivité en cas de doute sur votre état de santé. N'hésitez pas à consulter votre médecin, il saura évaluer votre situation personnelle et, si nécessaire, vous tester rapidement.

Dans ce contexte particulier, je vous demande de prendre les plus grandes mesures de protection pour vous et votre entourage. Chacun reste libre de faire ce qui lui plait chez lui mais je vous demande d'être très vigilant. La période n'est pas simple mais elle pourrait rapidement s'aggraver si nous n'apportons pas l'attention nécessaire à notre protection et donc celle des résidents.

Je vous remercie sincèrement de gérer, avec nous, toutes ces contraintes, alors soyons prudents et protégez-vous.

Fait à VIEILLEVIGNE, le 29/10/2020
La Direction, F. CROSSOUARD